



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Le 11 septembre 2017, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - Mme Dominique ALVIN - Mme Karen GAILLARD – M. Jean-Paul GRAVILLON - Mme Céline SCELLOS – Mme Francine URBAIN et Mme Nathalie VIOLLET.

Absents excusés : M. Georges DUCRET (pouvoir donné à Mme Francine URBAIN) - M. Vincent AIGON (pouvoir donné à Mme Nathalie VIOLLET) et M. Johan THENET (pouvoir donné à Mme Céline SCELLOS).

Absent : M. Serge RAFFIN.

Madame Nathalie VIOLLET a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 26 juillet 2017
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels :
 - ⇒ DIA sur parcelle A 1241 ;
 - ⇒ DIA sur parcelles B 482b et 1064b
- 3) Décision d'estimer en justice pour infractions au règlement d'urbanisme
- 4) RD 64 liaison douce – Avenant en moins-values pour le lot 1 FAMY
- 5) Dossiers de subventions :
 - ⇒ sentier historique : nouvelle répartition de demande d'aides départementales et européennes
 - ⇒ aménagement de Pontverre : demande d'aide du Département au titre de la voirie
- 6) Aires de jeux – choix des jeux à remplacer
- 7) Tarifs communaux
- 8) Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Convention avec le GEA 74 pour mise à disposition de main-d'œuvre salariée.

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 JUILLET 2017 :**

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 26 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) **AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION :**

Droits de préemption :

Le Conseil Municipal, conformément à la délibération du 21 octobre 2011 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU), **RENONCE** à exercer son droit :

- **à 12 voix Pour (dont 3 pouvoirs) et 1 Abstention (Mme Nathalie BLANC)** : pour la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 17 X0010, présentée par Maître Franck AYMONTIER, Notaire à ANNECY (74), pour le compte de Monsieur Jérôme FALCONNAT et relative à la vente d'une parcelle de terrain non bâti, cadastrée A 1241 (720 m²) provenant de la division de la parcelle A 1069 (1680 m²) sise 273 Chemin des Cézards à Lovagny, en zone U du PLU, au prix de 226 800 € (soit 315 €/m²). Il est précisé que le terrain vendu est grevé d'une servitude d'adduction d'eau potable ainsi qu'un droit de passage en sous-sol d'une canalisation.
- **à l'unanimité** : pour la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 17 X0011, présentée par Maître Thierry TISSO-DUPONT, Notaire associé à ANNECY (74), pour le compte de Monsieur et Madame Michel VILLAUME et relative à la vente d'une partie de la propriété bâtie sise 118 route de Chavanod à Lovagny, soit une maison mitoyenne à usage d'habitation comprenant :
 - ⇒ au sous-sol : 1 cave ;
 - ⇒ au rez-de-chaussée : entrée, WC, cuisine-séjour donnant sur une terrasse couverte, une chambre débarras ;
 - ⇒ à l'étage : palier, 2 chambres, salle de bains avec WC
 le tout avec terrain attenant de 484 m² (sur les 714 m² de superficie totale), cadastrée B 1064b et B 482b, en zone U du PLU, au prix de 287 000 € (dont 10 000 € de mobilier) + 13 000 € de commission.

3) – **DECISION D'ESTER EN JUSTICE POUR INFRACTIONS AU REGLEMENT D'URBANISME** :

Afin de permettre à Monsieur le Maire de défendre la Commune de Lovagny devant le Tribunal de Grande Instance d'Annecy dans un dossier en contentieux d'urbanisme et demander la mise en conformité des travaux réalisés par un concitoyen (balcon, terrasse et piscine) avec le règlement du PLU de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à se porter partie civile, au nom de la Commune de Lovagny, devant le TGI d'Annecy afin de solliciter la mise en conformité de travaux réalisés par un administré avec le règlement du PLU de la commune ;
- **DEMANDE** l'intervention de GROUPAMA RHONE-ALPES, dans le cadre de la protection juridique de la Commune ;
- **SOLLICITE** la désignation d'un avocat du barreau d'Annecy, spécialisé dans le domaine de l'urbanisme, pour représenter la Commune dans cette instance.

4) – **RD 64 LIAISON DOUCE – AVENANT EN MOINS-VALUE DU LOT N° 1** :

Les travaux relatifs à l'aménagement de la liaison douce, le long de la Route des Gorges (RD 64), section comprise du Chemin de la Fruitière à l'entrée du Hameau de Montrottier, sont désormais achevés. Compte-tenu de la stabilité des talus, qui ont permis de réduire l'enrochement initialement prévu, le lot n° 1 attribué à la Société FAMY d'Alby/Chéran, fait l'objet d'un avenant en moins-value de 2 618.82 € HT (soit 3 142.58 € TTC), comme suit :

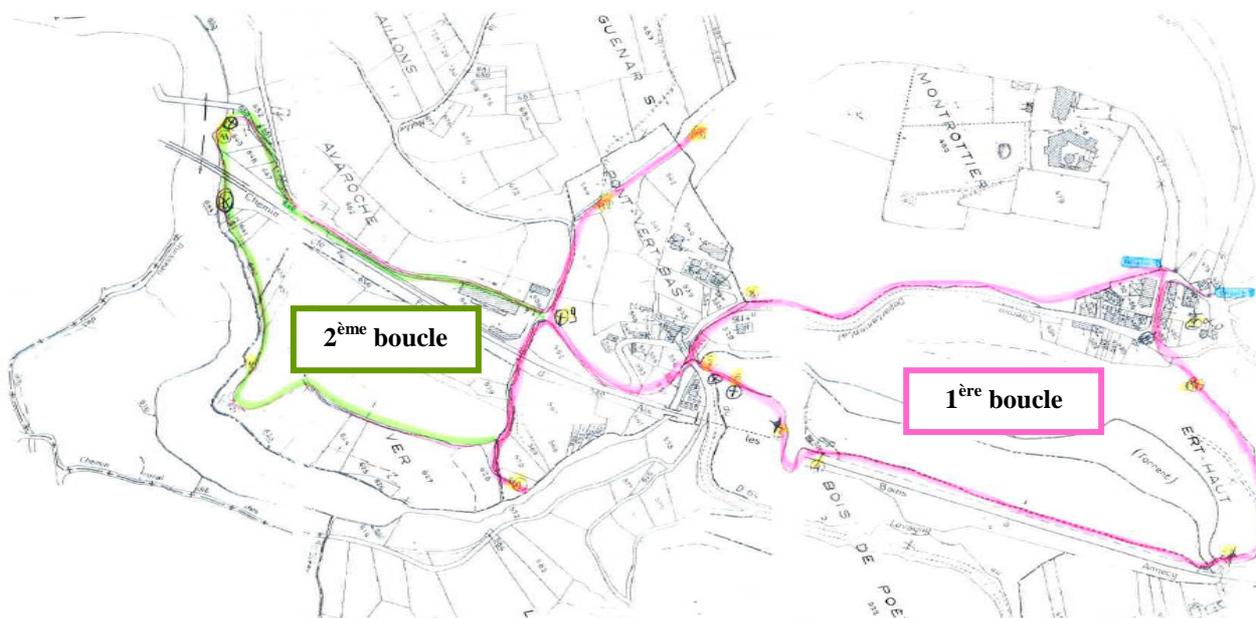
Lots	Noms	Montant HT du marché	Avenant HT	TOTAUX HT	%
1	FAMY	164 744.87 €	- 2 618.82 €	162 126.05 €	- 1.62 %
2	COLAS	64 487.33 €		64 487.33 €	
		229 232.20 €		226 613.38 €	- 1.16 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant en moins-value de l'Entreprise FAMY, d'un montant de – 2 618.82 € HT (soit – 3 142.58 € TTC), qui porte le montant du lot n° 1 à la somme de 162 126.05 € HT (soit : 194 551.26 € TTC) et le montant total du marché de travaux d'aménagement de la liaison douce (RD 64 – section comprise du Chemin de la Fruitière au Hameau de Montrottier) à la somme de 226 613.38 € HT (soit 271 936.06 € TTC) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

5) – **DOSSIERS DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DU SENTIER HISTORIQUE :**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 28.06.2017/06 du 28 juin 2017, le Conseil Municipal a accepté le projet d'aménagement du sentier historique, ci-dessous représenté :



et a accepté le plan de financement, relatif à l'aménagement de la première phase, pour un montant estimé à la somme totale de 422 221.90 € HT, soit : 506 6628 € TTC.

Afin d'optimiser les aides potentielles, il est proposé de distinguer les tranches de travaux de la première boucle (Chemin des Fées et Aménagement de Pontverre) et d'approuver la nouvelle répartition du plan de financement comme suit :

a) – **Chemin des Fées (hors acquisitions foncières) :**

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Financeurs sollicités	Taux	Montant
Travaux Chemins des Fées	127 931.00 €	FEADER (Leader)	59.70%	96 000.00 €
		Conseil Départemental 74 Plan tourisme	20.15%	32 396.00 €
Médiation interprétation	32 861.00 €	<i>dont compensation Feader</i>		24 000.00 €
		Commune de Lovagny	20.15%	32 396.00 €
Total	160 792.00 €		Total	160 792.00 €

b) – **Pontverre :**

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Financeurs sollicités	Taux	Montant
Travaux d'aménagement et de sécurisation	255 979.90 €	Conseil Départemental 74 Voirie	43.83%	112 200.00 €
		Commune de Lovagny	56.17%	143 779.90 €
Total	255 979.90 €		Total	255 979.90 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le nouveau plan de financement exposé ci-dessus qui scinde le projet d'aménagement de la première boucle du sentier historique comme suit :

Projet	Dépenses HT	Subventions globalisées
Chemin des Fées	160 792.00 €	128 396.00 €
Pontverre	255 979.90 €	112 200.00 €
Acquisitions foncières	5 450.00 €	Commune : 181 625.90 €
Total	422 221.90 €	422 221.90 €

- **SOLLICITE** les aides financières européennes (au titre du FEADER : 96 000 €) et départementales (au titre du plan « Tourisme 2013/2022 » : 32 396 €) pour la réalisation de la partie du projet portant sur l'aménagement du Chemin des Fées ;
- **SOLLICITE** l'aide du Département de la Haute-Savoie (au titre de la voirie : 112 200 €) pour l'aménagement portant sur la mise en sécurité au droit de l'ouvrage de franchissement du Fier au Hameau de Pontverre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de financement ainsi que tous actes ou documents relatifs à ce projet ;

6) – **AIRES DE JEUX** :

La commission, constituée lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, pour l'examen et le choix de jeux à remplacer (dans une enveloppe de 15 000 € HT) aux deux aires de Bourbonges et des Cézards, s'est réunie durant l'été.

Une première visite sur place a permis de dresser un constat quant à l'état des jeux existants et orienter le choix sur de nouveaux jeux, plus actuels. Une seconde visite, en présence d'un constructeur de jeux, a fait prendre conscience des contraintes en matière de normes et des distances de sécurité à respecter pour la pose de chaque jeu.

Aussi, le choix de la commission s'est porté sur 2 constructeurs français (Proludic et Kompan), qui assurent la fabrication et la pose (optionnelle) de leurs jeux et permettent, ainsi, un suivi de qualité, une garantie de sécurité et un service après-vente. Priorité serait donnée cette année à l'aire de Bourbonges.

Un devis a été sollicité auprès de ces 2 prestataires, incluant la pose, pour une structure à grimper (pyramide), à savoir :

Prestataire	Jeu HT	Travaux HT	Pose HT	Panneaux	Total HT	Total TTC
PROLUDIC	8 903.84 €	9 328.00 €	3 219.04 €	256.08 €	21 706.96 €	26 048.35 €
KOMPAN	11 700.00 €	11 252.40 €	4 872.00 €		27 824.40 €	33 389.28 €

Compte-tenu du budget conséquent, le Conseil Municipal **DEMANDE**, à la commission, de concevoir un autre projet pour un budget porté à 20 000 € maximum (pose comprise). La nouvelle proposition sera réexaminée à la réunion du 11 octobre prochain.

7) – **TARIFS COMMUNAUX** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** à compter du 1^{er} octobre 2017 les tarifs ci-dessous énoncés :

BULLETTIN MUNICIPAL ENCARTS	TARIFS 2016 (délibération du 23/09/2016)	TARIFS 2017
		Tarifs maintenus
⇒ 5 x 9	45.00 €	45.00 €
⇒ 5 x 18	60.00 €	60.00 €
⇒ 8 x 18	70.00 €	70.00 €

BROCANTE (particuliers et professionnels)	TARIFS 2016 (délibération du 23/09/2016)	TARIFS 2017
⇒ Lovagniens	2.00 € le ml	7.00 € la section de 3 ml 3.00 € le ml supplémentaire
⇒ Extérieurs	4.00 € le ml	10.00 € la section de 3 ml 3.00 € le ml supplémentaire

8) – **CONVENTION AVEC LE GEA 74 :**

Afin de permettre la mise à disposition d'AVS, sur le temps périscolaire, chargées d'encadrer une enfant en difficulté au restaurant scolaire, TAP et garderie périscolaire de Lovagny sur 4 jours d'école par semaine et pour une amplitude maximum de 8 h 15 au total, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de renouveler la convention du GEA 74 pour la mise à disposition de main d'œuvre salariée, durant la période scolaire 2017/2018 dans les conditions identiques à l'année précédente, à savoir :
 - ⇒ les coûts d'utilisation (frais de gestion : 40 € mensuels), ainsi que tous éléments de rémunération et indemnités versées aux salariés, sont déterminés dans chaque contrat spécifique de mise à disposition. ;
 - ⇒ l'approbation de la convention est soumise à des frais d'adhésion, fixés à 30 € par an, ainsi qu'une participation au fonds de réserve de 0.20 €/heure.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les deux contrats spécifiques de mise à disposition de personnel.

9) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

a) **Exposition au Château de Montrotier :**

Une présentation des œuvres d'André JACQUES, aux membres du Conseil Municipal, est prévue au Château de Montrotier le vendredi 15 septembre 2017 à 16 h 30.

b) **Invitation du practice de golf :**

L'ensemble du Conseil Municipal est invité pour découvrir le practice de golf le vendredi 15 septembre 2017 à 18 h 00.

c) **Contrat de Bassin Fier et Lac :**

Monsieur le Maire informe que le Contrat de Bassin Fier & Lac d'Annecy a été signé ce jour. Il a pour objectifs : la protection du milieu aquatique, la qualité des eaux, la protection contre les inondations et la gestion équilibrée des ressources en eau.

La Commune de Lovagny est actrice de ce contrat pour la préservation du site naturel de la Mer des Rochers.

d) **Information sur le réseau de gaz naturel à Lovagny :**

Une plaquette d'information, sur l'activité GRDF à Lovagny, est communiquée à l'ensemble du Conseil Municipal.

e) **Projets d'urbanisme :**

Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, informe sur les projets d'urbanisme en cours et à venir (la Fruitière, la Violette, les Hauts de Lovagny, les terrains Gruffaz).

Prochaines séances du Conseil Municipal, les mercredis 11/10/2017, 08/11/2017 et 13/12/2017 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 20.